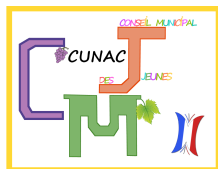




CMJ DE CUNAC



CONCOURS PHOTOS 2019 : CUNAC EST BEAU, FAIS UNE PHOTO !

Règlement du concours

Thème

Cunac est beau, fais une photo !

Les participants

Ce concours photo est ouvert aux enfants de Cunac scolarisés en primaire ou au collège.

La participation des mineurs est soumise à l'autorisation préalable du(des) parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale et garant(s) du respect du présent règlement par le participant.

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout moment les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (nom, prénom, adresse, autorisation parentale) notamment lors de l'attribution des récompenses.

Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sous 48h à compter de la requête, sera exclu du concours photo.

La participation à ce concours photo est **gratuite** et limitée à **une** inscription par personne.

Inscription

Les candidatures seront déposées du **20 mars au 30 avril 2019** jusqu'à **17h**.

Chaque participant doit retourner avant la date limite :

- la charte de bonne conduite et le bulletin de participation complété
- la photo

à l'adresse suivante :

**Concours photo du CMJ
Mairie
10 rue Grand'Rue 81990 CUNAC**

Conditions

Il doit s'agir d'une photo prise dans la commune de Cunac en 2019.

Il devra être mentionné **au dos de la photo** : le lieu, la date, le nom et prénom du participant.

Le **format maximum** est de 13 cm sur 18 cm. Une version numérique pourra être demandée aux lauréats.

Le participant ne pourra déposer qu'une seule photo.

Six photos seront sélectionnées par les élus du CMJ et par ceux du Conseil municipal selon les critères suivants : créativité, originalité, esthétisme et qualité technique.

Les photos gagnantes seront publiées dans le bulletin municipal.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une participation à ce concours pour toute photo :

- non personnelle,
- non prise à Cunac,
- non prise en 2019,
- non titrée, datée et authentifiée par le participant.



CMJ DE CUNAC



CONCOURS PHOTOS 2019 : CUNAC EST BEAU, FAIS UNE PHOTO !

Bulletin de participation et charte de bonne conduite

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de ce présent règlement du concours photo organisé par le CMJ de Cunac.

Chaque participant s'engage à :

- ne pas modifier ou tenter de modifier les dispositifs de ce concours,
- ne pas utiliser plusieurs adresses pour une même personne physique,
- être le seul et unique auteur de la photo présentée à ce concours,
- ne faire aucun emprunt ou contrefaçon relative à des œuvres protégées existantes,
- ne pas utiliser d'éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits des tiers notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques ou du droit à l'image des personnes et des choses.
- ne pas tenir, proférer ou diffuser sous quelque forme que ce soit des propos à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, politique, raciste et de manière générale tout contenu contraire aux lois et règlements en vigueur, aux droits des personnes ou aux bonnes mœurs.
- autoriser l'organisateur à utiliser la photo dans le cadre d'actions liées à la Mairie de Cunac ou du CMJ (publications et/ou communications municipales ou du CMJ, ...)

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Courriel :

Père, mère ou responsable légal (barrer les mentions inutiles) de l'enfant :

Nom : **Prénom** :

École/Collège, classe :

Inscris et autorise mon enfant à participer au concours photo organisé par le CMJ, du 20 mars au 30 avril 2019 (17 heures).

Certifie avoir lu la globalité de ce règlement du concours photo organisé par le Conseil Municipal Jeunes de Cunac, et m'engage à en respecter toutes les conditions sans restriction.

Le/2019

Signature précédée de « lu et approuvé »